

LES DORTOIRS AUX ETAGES INFERIEURS

Il est l'une des plus importantes suggestions faites par les jurés du coroner à Ste Geneviève — Déclaration sensationnelle du curé de l'île Bizard — Marie Lavigne et les Religieuses exonérées de tout blâme.

(De l'envoyé spécial de LA PRESSE.)
Sainte-Geneviève, 1er. — L'enquête du coroner au sujet de l'incendie du couvent s'est continuée et terminée samedi, dans une des salles mises à la disposition du coroner par M. le notaire Libérant.

Le coroner, dans ses remarques, n'a pas été tendre pour ceux qui ne prennent pas les mesures de précautions que leur dicte leur conscience, et il n'a pas manqué d'attirer l'attention sur la négligence coupable des municipalités qui



MARIE LAVIGNE, la seule pensionnaire de l'hospice qui ait échappé à la mort, au moment où elle rendait son témoignage devant le coroner, à Sainte-Geneviève. Elle porte les habits qu'elle a pu sauver du feu. (Croquis de l'artiste spécial de "La Presse.")

nont aucune organisation en cas de feu. Les jurés, dans leur verdict, ont fait d'importantes suggestions qui devaient prendre en très sérieuse considération.

Après l'appel des jurés, on procéda à l'enquête. Le premier témoin fut

MARIE LAVIGNE

Elle s'avance timide; on voit qu'elle a pris connaissance des rumeurs qui couraient sur son compte depuis l'incendie auquel, seule des vieilles pensionnaires de l'hospice, elle avait échappé. C'est une malheureuse dont le corps est difforme, et dont le jugement ne paraît pas des plus sains.

— Quel âge avez-vous? demande le coroner.

— Je ne me souviens pas de mon âge, répond Marie Lavigne.

— Vous êtes portée sur la liste des pensionnaires, à 58 ans; est-ce votre âge?

— Peut-être.

Puis Marie Lavigne continue:

"J'étais pensionnaire à l'hospice; je travaillais à la cuisine. Je couchais dans l'hospice avec les vieilles dans la chambre du milieu. Le soir du feu, je me

tais couchée à 8 heures. Dans le même dortoir, nous étions trois: Madame Cardinal, Madame Beaulieu dit Robert et moi. Quand je me suis couchée, Madame Lalande et Marguerite Poitevin (Mme J.-Bte Jolicoeur) veillaient. Elles étaient d'abord descendues avec moi dans la cuisine qui était dans le sous-sol, et elles étaient remontées par l'escalier qui communiquait avec l'hospice. Quand j'ai laissé les deux vieilles pour aller me coucher, Madame Marguerite Poitevin était assise près du poêle dans le réfectoire.

ET FUMAIT;

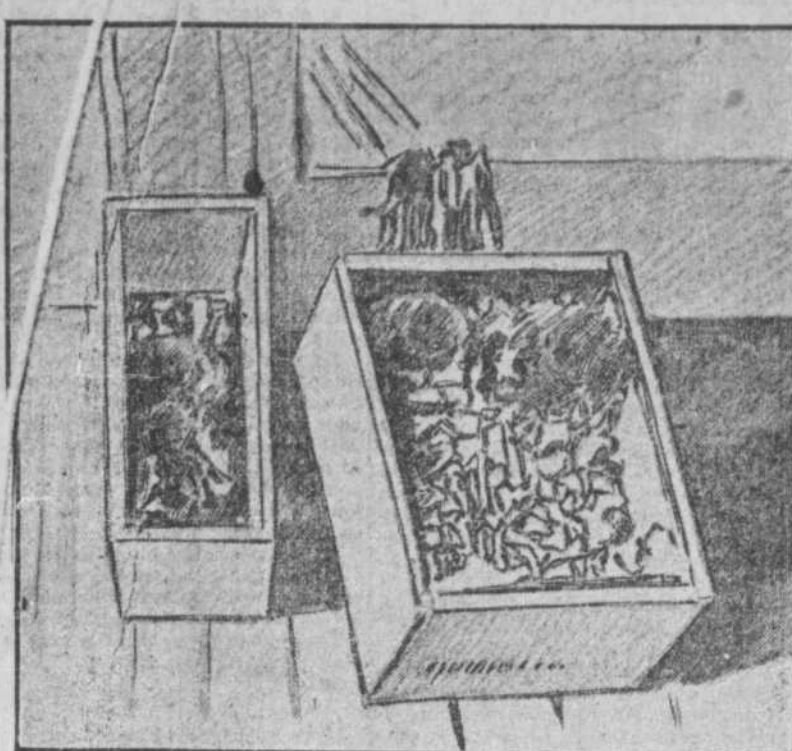
madame Lalande était assise à côté d'elle. Un peu plus tard, j'ai vu Marguerite Poitevin près de son lit, comme si elle allait se coucher; j'avais quelque peu dormi dans le temps. Je me suis rendormie. Je ne devais pas avoir dormi très longtemps lorsque Madame Poitevin et Mme Lalande m'ont réveillée en me disant: "Lève-toi, Marie, il y a de la fumée, Marguerite Poitevin est allée dans le portemanteau qui se trouvait dans le passage de l'hospice en dehors de notre chambre, mais pas très loin de là. Elle est revenue en se lamentant pendant que je lui disais: "Venez donc vous coucher." Mais elle disait toujours:

"MON DIEU, MON BUTIN BRULE."

Alors, je me suis levée, je suis allée



La cloche du couvent de Sainte-Geneviève retrouvée dans les ruines, après l'incendie. (Croquis de l'artiste spécial de "La Presse.")



Boîtes renfermant les ossements et les débris de chairs retrouvés dans les ruines du couvent incendié à Sainte-Geneviève. Ces deux boîtes ont été déposées dans le charnier à côté de l'église, en attendant l'inhumation. — Au dessus de la boîte, à droite, une palette de gants, qui ont été retrouvés intacts dans les ruines. (Croquis de l'artiste spécial de "La Presse.")

au portemanteau et j'ai jeté trois pots d'eau dans le portemanteau.

— Avez-vous vu le feu? demande le coroner.

— Non, monsieur, je n'ai vu que la fumée.

— Avez-vous remarqué des flammes ailleurs?

— Il n'y en avait pas ailleurs.

Continuant, le témoin dit:

"Madame Lalande a alors dit d'aller réveiller les Soeurs. Mais une soeur est bientôt descendue (Soeur Madeleine) et m'a dit: "Allez réveiller chez M. Brunet." J'étais alors dans le passage de la cuisine, où j'étais descendue. Madame Lalande est descendue me rejoindre. Je lui ai dit: "Ne remonte pas." Madame Robert, elle, m'a dit: "Cocher-toi donc." Je suis allée tout de suite chez M. Brunet. Quand je suis revenue, je

n'ai pas pu pénétrer dans le couvent; il y avait

TROP DE FUMEE

J'avais mis mes habits à la hâte, et un chapeau sur mes épaules, c'est-à-dire les habits que j'ai sur moi aujourd'hui, et je suis sortie; je n'avais pas de paquet à la main.

Le témoin explique ensuite que dans le portemanteau de l'hospice se trouvait le "butin" de Marguerite Poitevin; dans ce portemanteau, il y avait des tablettes; mais elle ne sait pas ce qu'on y mettait. Elle croit que c'étaient des casseaux. Marguerite Poitevin

METTAIT SON TABAC

dans le portemanteau et allait le chercher quelquefois avec des allumettes, pour y voir clair. Le témoin ne sait pas

l'endroit exact où Marguerite Poitevin mettait son tabac dans le portemanteau. Madame Poitevin n'a jamais parlé du fait que son tabac avait été changé de place.

Le coroner — D'où venait les flammes, quand vous vous êtes aperçus du feu?

Marie Lavigne — Je crois bien que ça venait de la chapelle; ça venait d'en haut. Quand j'ai vu les flammes ça descendait d'en haut.

Ici le coroner fait remarquer que les flammes, généralement, montent au lieu de descendre; mais cette considération semble trop "transcendante" pour le témoin qui avait déjà dit que le feu était dans le portemanteau lorsqu'elle s'en est aperçue pour la première fois.

"La garde-robe, dit-elle, était en bois de la largeur d'un chéneau; elle n'était pas très profonde. Quand j'ai vu le feu,

Remarques sévères du coroner au sujet de la responsabilité morale et de la négligence apportée par les municipalités dans les précautions à prendre en cas d'incendie — Insuffisance de l'inspection du Gouvernement.

vérité. Je ne sais pas le nom de la Soeur; mais je sais qu'elle travaillait à l'église. Quand la Soeur est venue, j'étais couchée depuis une petite "es-coussé", mais je n'avais pas encore dormi."

Le témoin dit que c'est après cela que Marguerite Poitevin est allée dans le portemanteau.

Ici le coroner demande à Marie Lavigne si elle ne s'est jamais plainte de ce qu'on la faisait travailler à l'hospice. Le témoin répond:

A suivre sur la page 5



Mlle ELISA THEORET, l'une des jeunes élèves du couvent de Sainte-Geneviève, qui ont échappé à la mort. (Croquis de l'artiste de "La Presse.") Au moment où l'intelligente jeune fille rendait son témoignage devant le coroner.

c'était le "butin" qui brûlait; ce "butin" était accroché. Je n'ai pas remarqué s'il y avait dans le plancher un trou causé par le feu.

Ici le témoin déclare qu'il n'y avait pas d'autres personnes que Marguerite Poitevin qui fumait dans l'hospice. Puis, en pleurant elle dit: "Ça me fait bien assez de peine. Il y a une soeur qui est

VENUE AVEC UN CIERGE

dans une petite chambre qui se trouve dans l'hospice; il faut que je dise la



M. LOUIS GUTON, inspecteur du Gouvernement, au moment où il produisait le correspondance établie entre l'inspecteur Lussard et les religieuses de Sainte-Geneviève. (Croquis de l'artiste de "La Presse.")

EDOUARD VII A PARIS

La visite du roi d'Angleterre au président Loubet aura une influence considérable sur l'entente anglo-française.

ESCADRES FRANÇAISE ET ANGLAISE

Paris, 1. — L'arrivée du roi Edouard à Paris, où il passera trois jours, marquera une série de brillantes manifestations et de fêtes que seuls les Parisiens semblent aptes à célébrer. Cette visite du souverain anglais exercera sans aucun doute une

INFLUENCE ENORME

dans le monde; elle fera voir aux puissances, et principalement à l'Allemagne, la forte position diplomatique dont la France jouit en Europe. La question du Maroc, qui inquiète les diplomates, pourrait bien être résolue à la suite de cette visite d'Edouard VII, suivant les prétentions de la France.

Bien que n'étant pas officielle, cette visite accentuera sans nul doute la solidité de

L'ENTENTE ANGLO-FRANÇAISE.

Après la visite du roi d'Angleterre viendra celle du roi d'Espagne; le roi d'Espagne passera six jours à Paris. Il sera reçu avec le plus grand enthousiasme; on prépare depuis longtemps des fêtes en son honneur. Le yacht qui transportera

LE ROI D'ESPAGNE

sera escorté de trois cuirassés, six croiseurs et quatre autres navires. Ces vaisseaux seront renommés par une escadre française forte de quinze cuiras-

sés et une vingtaine des meilleurs vaisseaux du Nord. Une escadre anglaise prendra part à cette manifestation toute maritime de Cherbourg.

Le président Loubet se rendra à Cherbourg, au-devant du roi d'Espagne, pour assister à la revue des escadres. Le roi assistera à une revue de

30,000 HOMMES

de troupes. Peu après le départ du roi d'Espagne, arrivera à Brest la visite de l'escadre anglaise; ce sera le couronnement des bons rapports anglo-français, commencés dans les sphères officielles et se continuant entre marins anglais et français.

L'escadre anglaise de la Manche sera forte de vingt cuirassés et d'une foule de navires de la réserve. L'escadre française ne sera pas moins imposante. Les manœuvres

DES DEUX FLOTTES

et les fêtes qui s'en suivront dureront du 10 au 17 juillet.

Les escadres françaises rendront ensuite leur visite aux escadres anglaises, à Portsmouth. Il y aura répétition des manœuvres et des fêtes, pendant dix jours.

Ce sera la première fois, depuis vingt ans, que la France et l'Angleterre se livreront à des manifestations d'aus-

cordiale amitié; ou aura là la preuve évidente de la force et de la sincérité de l'entente anglo-française.

LE ROI ACCLAME

Paris, 1. — Le roi Edouard est arrivé à Lyon à neuf heures, samedi soir, venant de Marseille. Sa Majesté a été reçue, par le représentant du président et plusieurs hauts fonctionnaires. Elle a été escortée à l'hôtel Bristol. La foule lui a fait une ovation délirante, sur tout le parcours.

Paris, 1. — L'échange de visites officielles entre le roi Edouard et le président Loubet a emprunté le cachet de la plus franche cordialité; les deux chefs d'état ont conversé pendant vingt minutes à chaque rencontre.

Le président Loubet avait auparavant un entretien avec M. Delcassé, avec qui Sa Majesté eut ensuite une longue conférence.

Le dîner donné en l'honneur du roi par le président Loubet, au palais de l'Élysée, a été une très brillante affaire. Il y avait cent vingt convives, et presque tous les membres du corps diplomatique étaient présents, y compris les ambassadeurs américains, allemands, italiens, russes, espagnols et autrichiens.

M. Rouvier, Etienne Bertaux, Delcassé et Thompson représentaient le cabinet français.



Cordiale Bienvenue! — Le président Loubet recevant le roi d'Angleterre à son arrivée à la gare de Pierrefitte, où les deux amis ont passé quelques heures ensemble.

LE NOMBRE DES DISPARUS SE MULTIPLIE

Pères, mères, frères et sœurs demandent des renseignements sur les membres disparus de leur famille dans d'inexpliquables circonstances.

Nous continuons aujourd'hui la publication d'une nouvelle série d'abonnés, en priant nos lecteurs de nous communiquer les informations qu'ils

possèdent au sujet de ceux dont nous publions les portraits.

Adolphe Foubert, âgé de 26 ans, partait de Sturgeon Falls, en 1897, pour aller travailler dans les mines du Crow's Nest Pass, dans la Colombie Anglaise. Pendant deux ans, Foubert écrivait à sa mère mais depuis cinq ans,

il n'a plus donné signe de vie. Sa mère, on le connaît facilement, vit aujourd'hui dans une inquiétude mortelle. De temps à autre, elle voit sur les journaux que des mineurs se font tuer très souvent dans ces mines et que leurs cadavres sont inhumés sans que leur identité n'ait été établie. Mme Jean-Baptiste Boleau, de Buckingham, la tante du disparu, se fait l'écho de cette pauvre mère pour demander, par l'entremise de notre journal, des nouvelles de son fils.

Wilfrid Rajotte, qui a quitté subitement sa femme le 7 avril dernier et qui n'a pas donné de nouvelles depuis.

il n'a plus donné signe de vie. Sa mère, on le connaît facilement, vit aujourd'hui dans une inquiétude mortelle. De temps à autre, elle voit sur les journaux que des mineurs se font tuer très souvent dans ces mines et que leurs cadavres sont inhumés sans que leur identité n'ait été établie. Mme Jean-Baptiste Boleau, de Buckingham, la tante du disparu, se fait l'écho de cette pauvre mère pour demander, par l'entremise de notre journal, des nouvelles de son fils.

Johnny Morand dit Lamothé, autrichien de Saint-Ubal, comté de Portneuf, qui n'a pas donné de nouvelles depuis qu'il est allé.

de Minneapolis, Minnesota, un de nos lecteurs nous écrit ce qui suit:

Monsieur le Rédacteur de "La Presse",

"Vous rendriez un immense service à un de vos assidus lecteurs, en lui aidant à retrouver son frère, dont il n'a pas eu de nouvelles depuis près de 25 ans. Mon frère se nomme Joseph Beauchamp et demeurait autrefois à Saint-Julien, comté de Montcalm, d'où il partit il y a environ 25 ans, pour s'en venir demeurer à Saint-Paul, Minnesota. Ma mère se nomme dame Docteur Beauchamp et habite actuellement sa paroisse natale. J'ai aussi un frère qui se nomme Albert et qui est vicar à Lanoraie, P. Q.

"Je serai très reconnaissant à quicon-

que me donnera des renseignements au sujet de mon parent.

Un de vos lecteurs assidus, J. A. BEAUCHAMP, 19 Avenue Centrale, Minneapolis, Minn.

Il y a dix-huit ans, Joseph Langevin qui n'avait alors que dix-sept ans, quitta Cornwall où habitait sa famille

pour s'en aller travailler sur les bords. Cinq ans plus tard, le jeune travailleur écrivait de Kingston en joignant à sa lettre, l'envoi de sa photographie. Plus tard, c'est-à-dire en 1899, Langevin était rencontré par un de ses cousins, au Texas, où il était employé comme mécanicien sur une ligne de chemin de fer.

Depuis cette rencontre, c'est-à-dire plus de dix ans, on n'a plus eu de nouvelles de Joseph Langevin.

Joseph Lapierre, qui a quitté sa famille il y a quatre ans pour s'en aller travailler à Hull,

pour s'en aller travailler sur les bords. Cinq ans plus tard, le jeune travailleur écrivait de Kingston en joignant à sa lettre, l'envoi de sa photographie. Plus tard, c'est-à-dire en 1899, Langevin était rencontré par un de ses cousins, au Texas, où il était employé comme mécanicien sur une ligne de chemin de fer.

Depuis cette rencontre, c'est-à-dire plus de dix ans, on n'a plus eu de nouvelles de Joseph Langevin.

Frank Clément, absent depuis trente ans, et recherché par sa vieille mère, qui demeure rue King, en cette ville.

Une dame Charlotte Savard, veuve de Louis Turgeon, domiciliée chez son gendre, M. Elzéar Dussault, rue Elzéore, No 88, est vivement inquiète au sujet de son fils qui a cessé soudain, toute correspondance avec sa mère depuis le mois d'avril de l'année dernière. Georges Turgeon est natif de Gaspé et âgé actuellement de 21 ans. Après avoir travaillé successivement à Corinthe, Michigan, et au Sault Sainte-Marie, il alla demeurer à Escanaba, Michigan, d'où il écrivit sa dernière lettre.

Toute nouvelle au sujet de Georges Turgeon sera reçue avec bienveillance par la mère du jeune journaliste.

La famille d'un nommé Joseph La pierre, autrefois conducteur de voiture de livraison, lui, demande des renseignements à son sujet. Il y a eu quatre ans le 15 avril dernier, Lapierre quit-

taut sa femme et son enfant pour aller à Hull. Il n'a pas été revu depuis. Il y a quelque temps, on avait appris qu'il avait été rencontré à Winnipeg. Son signalement est le suivant: Taille moyenne, cheveux noirs, moustache couleur châtain. Sa jambe gauche est artificielle. Sa famille demeure au No

220 rue St Timothée.

Il y a deux ans, Louis Ricard qui demeurait avec sa femme à Manitowick, quittait sa famille pour s'en aller travailler ailleurs. Ricard trouva un emploi à Gracefield mais il ne demeura pas longtemps à cet endroit. Il est maintenant en des lieux inconnus et sa femme qui se voit obligée d'avoir soin de son petit enfant, pour qui elle travaille durement, est anxieuse de connaître l'adresse de son époux. Son retour au foyer serait une joie bien vive

pour cette brave mère de famille.

M. Napoléon Ritchot, qui tient un étal de boucher au No 4074 rue Maison-

A suivre sur la page 2

George Ritchot, alias Richard, absent de

depuis 17 ans

George Ritchot, alias Richard, absent de

depuis 17 ans

LA PRESSE
51 rue St-Jacques, angle de la Côte St-Jacques, Montréal, Canada.
ABONNEMENTS:
ÉDITION QUOTIDIENNE \$2.50 par an, \$1.50 par 6 mois.
ÉDITION SEMAINE \$1.50 par an, \$1.00 par 6 mois.
ÉDITION ANNUELLE \$10.00 par an.
LA PRESSE est imprimée et publiée au 51 rue St-Jacques, angle de la Côte St-Jacques, Montréal, par La Compagnie de Publication de LA PRESSE (Limited), 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

CIRCULATION DE LA PRESSE
TOTAL DE LA SEMAINE
29 AVRIL

LUNDI	85,069
MARDI	85,072
MERCREDI	84,951
JEUDI	85,344
VENREDI	84,913
SAMEDI	104,778
TOTAL	530,127
SEMAINE MOYENNE	45,179

MOYENNE PAR JOUR DE L'ÉDITION QUOTIDIENNE
88,354

A SHERBROOKE

PLUSIEURS QUESTIONS IMPORTANTES VIENNENT DEVANT LE CONSEIL

Le conseil régulier de LA PRESSE, Sherbrooke, 1. — Séance du Conseil de la ville, de première importance, jeudi soir. Entre autres nombreuses questions, ont occupé l'attention de nos édiles : celle de l'amélioration permanente de la cité, telle que le rétrograde de la fondation, notre populaire Société d'Amélioration, soit l'enlèvement des poteaux de téléphone des rues principales ; le renouvellement des trottoirs sur le parcours de la rue Wellington ; la construction de bains publics ; l'ornementation de nos parcs et des rives du Magog et du Saint-François ; le rétrograde de la Sherbrooke Power, Light and Heat Co., de disposer de ses propriétés en faveur de la cité, pour le prix de \$233,000, a été référé au comité spécial de l'éclairage.

La Commission de police présente ensuite son rapport au sujet des licences de vente de boissons alcoolisées. Les édiles suivants : Grand Central, Magog, Grouse, New Sherbrooke, Continental, Grand Union, American, Albion, Queen's, Montreal House, St-James, Bellevue, East Sherbrooke House et City Hotel ; la licence de l'hôtel Windsor est refusée. Pour permis de restaurant, celui du Victoria est accordé. Ediles suivants : D. W. Stenson, M. Lacroix, Wm Murray, J. Bergeron, Biron et Blouin, L. H. Olivier, Couture et Moore.

Un comité spécial est ensuite formé pour s'enquérir auprès des autorités du gouvernement du cours à suivre aux fins d'obtenir une plus grande sécurité aux traverses de chemins de fer des rues Marquette et King. Le même comité a été chargé de conférer avec le département des postes en vue de la réduction de 2 cts à 1 ct. le service postal entre les différentes divisions postales de la cité.

Enfin, la question du nouvel hôtel de ville est soumise sur le tapis et le comité de construction informe le Conseil qu'il ne sera pas prêt à faire aucun rapport tant que le site du square Strathcona n'aura pas été débarrassé ; puis la séance s'ajourne.

La Dyspepsie

Est un indice que l'estomac et d'autres organes digestifs sont affaiblis, fatigués ou débilités. Elle cause une infinité de maux et de douleurs et se rencontre plus communément où les gens prennent leurs repas à la grosse et se hâtent et s'inquiètent comme ils le font dans ce pays.

Hood's Sarsaparilla

guérit la Dyspepsie — elle a un "toucher magique" dans cette maladie.

Four témoignages des guérisons remarquables, demandez le Livre No 5 sur la Dyspepsie. C. I. Hood Co., Lowell, Mass. (312-13)

Feuilleton de "La Presse"

Le Martyre d'une Femme

Suite

Depuis que je vous ai vue pour la première fois, il y a quelques jours, j'ai bien souvent pensé à vous.

— Moi aussi, répliqua simplement la sœur des bruyères.

— En bien ou en mal ?

— En bien.

— Alors, pourquoi n'auriez-vous pas confiance en moi ?

— Je vous jure sur mon honneur, que si votre existence comporte un secret douloureux, vous pourriez me le confier en toute sécurité.

Je n'en révélerais jamais rien à personne.

— Je vous crois volontiers.

— Alors ?

— Je ne puis vous apprendre pour tant que fort peu de chose.

— Mais encore ?

— Eh bien ! tout d'abord ceci : je suis une pauvre orpheline. Je suis née d'un très bon, et je suis élevée par des étrangers, sans avoir pu savoir jamais exactement de qui je suis la fille.

— A douze ans, j'étais seule sur les routes ; misérable, presque mourante de faim, lorsque je fus recueillie par des salimbariens.

C'étaient de braves gens avec qui j'aurais pu vivre relativement heureux, et si je n'avais été en butte à l'exaspérée jalousie de leur propre fille,

LA SITUATION EN RUSSIE

NOUVELLES MARITIMES — UN SUCCÈS — CE QUI SE PASSAIT A MOUKDEN — RECIT D'UN TÊMOIN.

Tsingtan, Chine, 1. — On rapporte que la seconde et la troisième escadre russe du Pacifique, après avoir opéré leur jonction, se trouvent actuellement près de l'île de Harnan.

LA MARINE RUSSSE

Berlin, 1. — M. C. M. Schwab, retour de St-Petersbourg, où il a obtenu d'importantes concessions pour la construction de plusieurs cuirassés pour le compte de la Russie, a refusé de dire quel est le conseil aux journalistes de s'adresser à l'ambassade russe qui seule est autorisée à parler.

SIGNALES

Hong Kong, 1. — Le vapeur "Stettin", arrivé ici, a signalé trente à quarante navires de guerre russes dans la baie Honkoku, Annam, située à 50 milles au nord de la baie Kamranh. Les Russes ont forcé le "Stettin" de s'arrêter pour savoir où il se rendait.

SUCCÈS RUSSÉS

St-Petersbourg, 1. — Le général Litvinov envoie le message qui suit à l'empereur Nicolas :

"Deux corps de troupes russes ont attaqué, dans la nuit du 29 avril, les Japonais retranchés près de la ville de Tungshiang. Nous les avons chassés de cinq positions différentes et nous avons occupé la ville de Tungshiang."

HISTOIRE D'UN MARCHAND

Niou Chwang, 26. — Un marchand ou agent relate au correspondant de LA PRESSE, Sherbrooke, 1, les impressions qu'il a éprouvées, à la suite de la retraite de Moukden. Il prétend avoir prévu cette retraite longtemps d'avance ; que la veille de la bataille, un grand nombre d'officiers et de soldats étaient ivres ; que Cherehoff, chef de la gendarmerie, obtenait leurs passe-ports qu'il n'obtenait pas, parfois, même après avoir versé \$500 ; que les soldats étaient pris de panique ; que si les généraux japonais avaient été plus intelligents ou plus clairvoyants, ils auraient pu transformer en désastre une retraite assez bien conduite, etc.

UN RESCRIPT IMPÉRIAL

St-Petersbourg, 1. — Le comte Vostokoff-Daskoff, vice-roi du Caucase, est nommé conseiller de l'empire et membre du conseil des ministres ; le baron Nolde devient secrétaire d'Etat. Les autres membres du conseil de l'empire qui viennent d'être nommés sont : Le général Gripenberg, le sénateur Tagoueff, le prince Obolensky, M. Lazareff, Serebrennikov et Arsenieff ; le prince Ouroumoff, ambassadeur à Vienne, et décoré, le professeur Martens, membre de la cour d'arbitrage international.

Le même rescript accorde leur démission aux officiers condamnés à propos de l'incident de la bénédiction des eaux de la Neva.

UNE FÊTE DES MORTS

Tokio, 1. — Une cérémonie funèbre des plus imposantes sera célébrée de mercredi à vendredi, à la mémoire des 30,896 soldats et marins japonais qui ont été tués depuis le commencement de la guerre jusqu'à la bataille de Moukden. Les parents des défunts, venant de tous les pays, prendront part à la lugubre cérémonie.

Dans le temple Spokonsha, où elle aura lieu, on exhibe le pavillon russe du croiseur "Varyag" et un étendard moscovite capturé à la bataille de Moukden. L'empereur, l'impératrice et toute la cour assisteront à la cérémonie, qui est basée sur la croyance populaire en l'immortalité de l'âme.

LA PAQUE EN RUSSIE

Saint-Petersbourg, 1. — Les grandes fêtes de la Paque, célébrées à minuit, mais qui se continuent pendant plusieurs jours, ont été célébrées sans le moindre vestige de désordre. La presse étrangère qui, depuis des semaines, préparait des articles de dénigrement à l'égard de la révolutionnaire des plus sanglantes, est étonnée. Des foules énormes ont défilé paisiblement vers les églises illuminées. La foule était si considérable qu'il a fallu que les troupes frayent un passage aux membres du clergé qui, processionnellement, se rendaient aux églises, bâillonnées déployées.

C'est, en Russie, jour de réjouissances nationales et de paix, que cette fête de Paques. Depuis des siècles, les populations du vaste empire des tsars se réunissent à minuit dans les cathédrales, les églises, les humbles chapelles, pour saluer la résurrection du Sauveur, pour marquer la fin du carême, les tristesses de la semaine sainte. Et c'est par des illuminations, la sonorité des cloches, le chant des églises et les cris de l'Alleluia !, le Christ est ressuscité ! que se manifeste cette fête.

GREVE NOUVEAU-GENRE

(Du correspondant régulier de LA PRESSE, Sherbrooke, 1. — Il est question, paraît-il, de grève nouveau genre parmi les hôteliers du Lac Mégantic, à qui on vient de refuser le renouvellement des licences ; tous les hôtels seraient fermés et les voyageurs seraient obligés de se chercher, ailleurs, pension et gîte nécessaires.

"Three Swallows"

Le Whiskey Irlandais "Three Swallows" de Sir John Power & Son, Limited. Célèbre depuis plus d'un siècle. Du plus haut degré de pureté. Recommandé par la profession médicale parce qu'il est particulièrement "sec".

Distillateurs de Sa Majesté le Roi. 134-Jls-W

LE NOMBRE DES DISPARUS SE MULTIPLIE

Suite de la première page

neuve, désirerait vivement recevoir des nouvelles de son fils, Georges, absent de Montréal depuis dix-sept ans.

Vers cette époque, Hétich, qui était âgé de 30 ans, s'en alla demeurer à Régina et ensuite à la Colombie Anglaise. C'est là qu'il mourut il y a six ans. Il était alors connu sous le nom de Richard.

Mme Wilfrid Rajotte, domiciliée à Sorel, P.-Q., et dont le mariage datait du 17 avril 1899, est très inquiète au sujet du mutisme de son mari qui n'a pas écrit depuis son départ en date du 7 février dernier.

L'absent est âgé de 29 ans.

Les signes caractéristiques du disparu facilitent peut-être sa découverte ou sa retraite : Teint brun, yeux noirs.

Lors de son départ, sa femme et son enfant avaient pour toute richesse deux centins dans la maison, et le peu de ménage que Mme Rajotte fut obligée de vendre pour subvenir à son existence et celle de son enfant. En sortant, l'épouse déclara qu'il ne serait qu'une journée absent et il emporta avec lui tout l'argent.

M. Rajotte laisse outre sa femme et son enfant, à Sorel, sa mère, deux frères, et un autre à Pierreville, un gendre à Ottawa, et un autre à Lynn, Mass.

Tout renseignement sera reçu avec plaisir par l'épouse ainsi que par "LA PRESSE".

Mme Euphémie Clément, demeurant à Montréal, désirerait vivement recevoir des nouvelles de son fils aîné, Napoléon dit Frank Clément, âgé de 58 ans, qui a quitté Montréal depuis à peu près une trentaine d'années et qui a demeuré aux États-Unis à Webster et Boston. Elle le croit maintenant en Californie.

Toute information concernant l'absent sera reçue avec reconnaissance au No 112 rue King.

Une des photographies représente M. Frédéric Léveillé, de Saint-Jérôme, qui s'est enrôlé comme soldat, sous le nom de Joseph Leveillé, à West Labanon, N.-H., pour trois ans, dans la compagnie K, 11ème régiment d'infanterie des volontaires, N.-H., le 1er de juillet 1864 ; qui a été transféré dans la compagnie H, 6e régiment des volontaires, N.-H., le 1er de juin 1865, et qui a été libéré le 17 juillet 1865.

M. Léveillé fait des démarches depuis plusieurs années pour avoir la pension payée à tous les soldats qui ont servi durant la guerre de Sécession. Mais ces démarches sont restées sans effet à ce jour.

Le comité des débats de la Chambre des Communes a résolu de remercier de ses services M. R. H. Paet, avocat, de Rimouski, fils du sénateur Fiset, nommé traducteur du "Hansard", il y a deux ans. La raison de cette démission est que M. Fiset n'a jamais rempli lui-même la position à laquelle il avait été nommé et qu'il retirait les émoluments, soit de \$1,000 à \$1,800 par année, et qu'il faisait faire son ouvrage par un autre.

Quatre députés libéraux ne pourront prendre part au vote sur la deuxième lecture du bill des provinces, savoir : l'hon. M. Sutherland, ministre des travaux publics, malade ; M. L. J. Demers, député de Lévis, décédé ; et M. H. Loran, de Cumberland, N.-E., malade, et M. Wm Power, député de Québec-Ouest, absent en Europe. On dit que le chef de la majorité probable du gouvernement sur ce bill ; et les opinions varient. Si les absents ministériels ont pu avec des députés de l'opposition, la majorité du gouvernement sera d'environ 90.

Le décret du tsar affectera environ quarante millions de personnes ne croyant pas en la religion orthodoxe, comme les catholiques, les Juifs, les théistes, les protestants, mahométans, etc. Naturellement, l'église orthodoxe reste toujours l'église nationale, la religion d'état.

Bref, l'acte du tsar signifie un renversement absolu de la politique russe de chercher l'unité nationale dans les provinces conquises par le moyen de l'unité religieuse.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M. L. J. Ethier, pour surveiller les intérêts de Montréal.

Brookville, 30. — Henry Belmont, 22 ans, employé dans une manufacture de cette ville, s'est fait sauter par une courroie, samedi, se fracturant un bras et une jambe et s'infligeant d'autres blessures qui mettent ses jours en danger.

LA SESSION FEDERALE

NOTES DE LA SESSION

Du correspondant particulier de "La Presse"

Tribune des Journalistes, 1. — Le 18 du courant, Son Excellence le gouverneur-général donnera un bal d'Etat, à Rideau Hall.

Le département du commerce invite les diverses municipalités canadiennes à lui envoyer des vues photographiques de ce qu'elles désirent faire annoncer dans les conférences illustrées qui sont données en Angleterre sur notre pays.

Une délégation de Saint-Jean, N.-B., viendra peu rencontrer les ministres fédéraux pour demander que les vaisseaux qui ont le service entre le Canada et les îles occidentales fassent escale à Saint-Jean, N.-B.

Un grand nombre de députés libéraux accompagnent l'hon. M. Frank Oliver, le nouveau ministre de l'Intérieur, dans sa tournée triomphale d'Edmonton, T. N.-O., à Ottawa. Le contingent comprend MM. Walter Scott, Thos. Greenway, A. J. Adamson, S. J. Jackson, Peter Talbot, J. G. Turfitt et T. A. Burrows. L'hon. M. Oliver et ses amis sont attendus ici demain soir, en temps pour voter sur la seconde lecture du bill des provinces de l'Ouest.

L'hon. M. Fitzpatrick, ministre de la justice, a envoyé un dernier avis à la municipalité de Sydney, C.-B., pour qu'elle rembourse la somme de \$5,000 au gouvernement fédéral. Cette réclamation est la balance du compte d'envoi des militaires à Sydney, lors de la grève de juin dernier aux aciéries de cette ville. Sydney a déjà payé \$2,500, mais refuse de donner davantage.

M. Bergeron, député de Beauharnois, a donné avis qu'il interpellera le gouvernement pour savoir si c'est l'intention de celui-ci de réduire ou d'abolir l'état-major d'officiers créé par S. E. le gouverneur-général, en février 1904.

Le comité des débats de la Chambre des Communes a résolu de remercier de ses services M. R. H. Paet, avocat, de Rimouski, fils du sénateur Fiset, nommé traducteur du "Hansard", il y a deux ans. La raison de cette démission est que M. Fiset n'a jamais rempli lui-même la position à laquelle il avait été nommé et qu'il retirait les émoluments, soit de \$1,000 à \$1,800 par année, et qu'il faisait faire son ouvrage par un autre.

Quatre députés libéraux ne pourront prendre part au vote sur la deuxième lecture du bill des provinces, savoir : l'hon. M. Sutherland, ministre des travaux publics, malade ; M. L. J. Demers, député de Lévis, décédé ; et M. H. Loran, de Cumberland, N.-E., malade, et M. Wm Power, député de Québec-Ouest, absent en Europe. On dit que le chef de la majorité probable du gouvernement sur ce bill ; et les opinions varient. Si les absents ministériels ont pu avec des députés de l'opposition, la majorité du gouvernement sera d'environ 90.

Le décret du tsar affectera environ quarante millions de personnes ne croyant pas en la religion orthodoxe, comme les catholiques, les Juifs, les théistes, les protestants, mahométans, etc. Naturellement, l'église orthodoxe reste toujours l'église nationale, la religion d'état.

Bref, l'acte du tsar signifie un renversement absolu de la politique russe de chercher l'unité nationale dans les provinces conquises par le moyen de l'unité religieuse.

Les membres de la députation civique, ont eu une courte séance, à huis clos, samedi, afin de se concerter sur l'attitude à prendre au sujet d'une vingtaine de bills privés, qui sont jugés préjudiciables aux intérêts de la ville.

Il a été décidé d'opposer vigoureusement ces bills, surtout celui qui concerne l'expropriation de la rue Amherst.

Le maire Laporte, les échevins Valières, Carter et Lavalley, composent la députation civique, dont une partie des membres se rendront aujourd'hui même à Québec, en compagnie de M.

LA PRESSE

MONTREAL, 1er MAI 1905

LA PORTÉE DE LA CLAUSE 16 SUR
LES ÉCOLES SÉPARÉES

"La Presse" a mis en regard, le 18 avril, les textes du projet de loi sur les provinces projetées qui font l'objet du présent débat. Différents journaux ont réclamé contre cet exposé, non pas pour élucider la question, mais pour agiter l'eau trouble dans laquelle ils savent très bien pêcher. La cause de la vérité n'a rien à gagner à ces procédés peu sincères; et les esprits convaincus, qui voudraient tout simplement pouvoir apprécier le fond de la question, ont jetés dans un désarroi de plus en plus grand.

C'est ainsi qu'un journal nous adresse à tout hasard le reproche suivant, qui peut faire son chemin dans un cercle de lecteurs voyant peu de journaux et n'ayant pas les documents sous la main.

Il y a là-dedans presque autant d'erreurs que de phrases. La vérité, c'est que la clause originale répétait l'acte fédéral qui GARANTISSAIT D'UNE FAÇON GÉNÉRALE LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT, laissant à la législature des Territoires le soin de régler les détails d'application, TANDIS que l'amendement Laurier-Sifton SANCIONNE les amendements par lesquels la législature des Territoires s'est efforcée, non pas d'appliquer, mais bien de détruire dans toute la mesure du possible les privilèges garantis à la minorité par l'acte fédéral qui avait organisé le gouvernement des Territoires.

Or, que disait la clause originale ?

16. Les dispositions de l'article 93 du "British North America Act" 1867, s'appliquent à la dite province comme si, à LA DATE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PRÉSENTE LOI, le territoire y compris était déjà une province, l'expression "union," au dit article, étant tenue POUR SIGNIFIER LA DITE DATE.

Cela veut dire qu'à l'entrée des Territoires comme provinces dans l'Union, les privilèges conférés aux minorités PAR LES LOIS DU MOMENT seront partie de la loi fédérale ou plutôt de la loi impériale.

Comment se lit l'article 93 qu'on invoque avec autant de complaisance ?

"Dans et pour chaque province la Législature pourra exclusivement faire les lois concernant l'éducation, sous la réserve de et conformément aux dispositions suivantes :

(1) Rien dans telles lois ne pourra préjudiciellement affecter aucun droit ou privilège en rapport avec les écoles confessionnelles qu'une classe quelconque de personnes possède en vertu de la loi, dans la province AU MOMENT DE L'UNION."

Quand la clause originale du projet actuel disait que LE MOMENT DE L'UNION pour les nouvelles provinces signifie LA DATE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA PRÉSENTE LOI, c'est-à-dire à une époque non encore arrivée, est-ce qu'il n'est pas clair comme le jour que l'ordonnance de 1901 était incluse dans cette disposition, puisqu'elle était en force AU MOMENT de telle prévision statutaire et qu'elle n'y est pas abolie ?

Monsieur Sifton s'est insurgé contre la mention de l'acte de 1875 appelé dans le premier projet : "Acte des Territoires du Nord-Ouest." Ce n'était qu'un semblant de frayer ou un frayer simulé couvrant d'autres raisons, puisqu'il était à même de lire au début de cette clause :

2. SUBORDONNEMENT AUX DISPOSITIONS DU DIT ARTICLE 93 et en continuation de l'application du principe ci-dessus consacré par l'opération de l'acte des Territoires du Nord-Ouest, il est édité que la législature de la dite province rendra toutes les lois nécessaires au sujet de l'instruction publique, etc.

Donc, en subordonnant l'application de l'acte de 1875 à l'opération de la clause 93, il y était stipulé que l'ordonnance de 1901 était considérée en force au moment de l'entrée projetée des futures provinces dans l'Union. Forcément, les dispositions de l'ordonnance 1901 étaient incluses dans le projet de loi.

Le gouvernement n'a rien été à la valeur de sa loi, n'en a nullement diminué la valeur en substituant à cette clause la suivante qui va devenir probablement en force :

L'article 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, s'appliquera à ladite province, en substituant le paragraphe suivant au paragraphe 1 du dit article 93. Rien dans ces lois ne devra préjudiciellement à aucun droit ou privilège au sujet des écoles séparées dont jouira aucune classe de personnes à la date de la promulgation du présent acte, aux termes des chapitres 29 et 30 des ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées en l'année 1901.

Quand on aura bien analysé la portée des deux textes, on verra que c'est bonnet blanc pour blanc bonnet. Le paragraphe 1 de la clause impériale 93 est strictement conservé sous une autre phraséologie. Plus tard, dans le fonctionnement régulier des nouvelles administrations admises dans l'Union, ceux qui se seraient crus autorisés à mettre en opération exclusivement l'acte de 1875 se seraient vus contredits par l'ordonnance de 1901 nullement abrogée et toujours en force AU MOMENT de l'Union. Il en serait résulté des chicanes et des procès sans fin.

Nous savons qu'à son origine l'ordonnance de 1902 a été considérée comme inconstitutionnelle. Nous croyons, réellement, qu'elle l'était. Mais, pour des raisons politiques que nous voulons bien respecter, Sir John Thompson, alors ministre de la justice, n'a pas jugé à propos de la désavouer. Elle est, par conséquent, entrée dans la légalité. C'est avec beaucoup de force que l'on pourra arguer de la manière suivante :

L'acte fédéral de 1880, confirmé par les Statuts Révisés de 1886, dit, en effet, en répétant le statut de 1875 que, du reste, IL ABROGE par l'article 95 du chap. 25 :

Toutes les lois et ordonnances maintenant en vigueur dans les territoires et non abrogées par le présent ou incompatibles avec lui, resteront en vigueur jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le Parlement du Canada, par le Gouverneur en Conseil OU PAR LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR EN CONSEIL sous l'autorité du présent acte (43 Vict., c. 25, art. 8).

Il est bon de noter que le "Lieutenant-gouverneur en Conseil" veut dire entre autres choses, d'après les définitions statutaires : "avec l'avis et le consentement de l'Assemblée législative."

Le Lieutenant-Gouverneur en conseil y est donc autorisé à modifier des lois fédérales. Il y a, pourtant, cette restriction par la 43^e Vict. chap. 27, art. 25 ou le chapitre 50 des statuts révisés, article 17, que le Gouverneur en conseil pourra les désavouer. Le fait que cette clause déclare l'annulation de l'ordonnance si elle est désavouée, établit, par là même, sa légalité si elle ne l'est pas.

Or, comme le gouvernement d'Ottawa n'a pas désavoué l'ordonnance de 1901, il serait bien difficile de faire déclarer aujourd'hui par le Conseil Privé d'Angleterre, le tribunal de dernier ressort, qu'elle est inconstitutionnelle.

D'autant plus que l'article 10 du même chap. 25 de la 43^e Victoria dit que :

Le Lieutenant-Gouverneur en conseil rendra toutes les ordonnances nécessaires au sujet de l'instruction publique; mais, il y sera toujours dérogé qu'une majorité des contribuables d'un district, ou d'une partie des territoires pourra y établir les écoles qu'elle jugera à propos et percevoir les contributions ou taxes nécessaires à cet effet; et aussi que la minorité des contribuables du district ou de la subdivision, qu'elle soit protestante ou catholique romaine, pourra y établir des écoles séparées et qu'en ce cas les contribuables qui établiront les écoles protestantes ou catholiques romaines séparées ne seront assujettis au paiement de des contributions ou taxes qu'ils imposent eux-mêmes à cet égard.

Il n'y a pas un mot de plus dans cette loi, ni dans celle de 1875, sur le mécanisme des écoles séparées. C'est au Lieutenant-gouverneur en conseil à "rendre toutes les ordonnances nécessaires au sujet de l'instruction publique."

On remarquera qu'il n'est nullement question dans l'ordonnance de 1875 de donner aux écoles séparées leur proportion des fonds publics votés pour l'instruction primaire. Le projet de loi actuel l'améliore du tout au tout en disant :

2. Dans la répartition par la législature ou la distribution par le gouvernement de la province de tout argent pour le soutien des écoles organisées et conduites conformément au dit chapitre 29 ou à tout acte qui le modifiera ou lui sera substitué, il n'y aura aucune différence de traitement à l'égard des écoles d'une classe décrite dans le dit chapitre 29.

Dans ces circonstances, quelle différence y a-t-il entre : "Le Lieutenant-gouverneur en conseil rendra toutes les ordonnances nécessaires au sujet de l'instruction publique" (Acte de 1875) et : "6. Le commissaire, avec l'approbation du Lieutenant-gouverneur en conseil, aura le pouvoir, de faire les règlements du département pour etc.; de d'autoriser les livres à l'usage des élèves etc.; de voir à la formation des instituteurs ?

Dans un cas, la loi donne au lieutenant-gouverneur en conseil tous les pouvoirs sans les énumérer, de rendre les ordonnances nécessaires, l'autre les énumère.

Que l'on comprenne bien le but de ces explications. Notre thèse n'est pas de trouver parfait la situation des écoles séparées au Nord-Ouest; nous n'avons jamais rien dit qui se rapprocherait d'une telle prétention. Nous répondons à ceux qui soutiennent que la première rédaction du projet en discussion était supérieure à l'amendement proposé et que la substitution de l'un à l'autre a été un abandon de certains droits. Il n'y a rien de tel.

L'acte de 1875 comme prototype de protection pour les écoles séparées est bien inférieur à la rédaction actuelle qui se trouve à incorporer dans la loi projetée des dispositions très détaillées, que nous avons déjà publiées, sur l'organisation de ces écoles.

En 1901, Sir John Thompson s'est vu dans l'impossibilité de protéger davantage la minorité catholique. Il était, pourtant, plus aisé de donner un simple trait de plume qui aurait annulé les restrictions de l'ordonnance maintenant en force que d'obtenir d'un Parlement rempli de passions sectaires une législation qui a mis le feu aux quatre coins du pays.

Il est clair, par les violentes disputes du moment, qu'aucun pouvoir au monde ne pourrait introduire dans le Nord-Ouest le système qui règne à On-

tario. Sir Wilfrid Laurier serait abandonné de tous ses partisans protestants qui sont la forte majorité. Quant à M. Borden et aux conservateurs d'Ontario, ils ont pris de sérieuses précautions contre une telle tentative, s'ils étaient appelés au pouvoir, en dénonçant immédiatement les écoles séparées de toutes leurs forces.

Jamais Sir John Thompson n'a été censuré pour ne pas avoir désavoué les lois de Manitoba et les ordonnances du Nord-Ouest, parce que dès lors, l'impossibilité d'imposer la volonté de la minorité catholique à la majorité protestante était clairement admise et comprise. Même un simple acte passif y était hors de question. Pourquoi Sir Wilfrid Laurier qui a une tâche beaucoup plus rude à accomplir puisqu'il s'agit d'un rôle violemment actif, se serait-il pris à partie ?

Evidemment, chez les dénonciateurs du présent projet, c'est moins le sentiment catholique qui domine que l'amour de la bataille politique.

Nous ferons observer, en passant, au "Canada" que le conseil qu'il demande, ce matin, la permission aux évêques de leur faire à ce sujet n'a pas sa raison d'être; car leurs Grandeurs se réunissent à Montréal pour rendre hommage à un nouveau prélat et pour nulle autre chose.

L'ALLIANCE ANGLO-JAPONAISE

Le traité d'alliance, entre l'Angleterre et le Japon, a été signé, le 30 janvier 1902, et doit durer cinq ans, soit jusqu'au 30 janvier 1907.

Cependant une condition est mise à l'expiration de ce traité.

Même après cinq ans écoulés, le traité restera en vigueur, si aucun des parties contractantes n'a manifesté, par un avis préalable d'un an, son intention d'y mettre fin.

Dans ce cas, l'alliance continuera, mais pourra cependant, de cette époque, être terminée à un an d'avis.

Outre les avantages économiques et commerciaux que les deux puissances se sont réciproquement accordés, il faut tenir compte de la portée politique de ce contrat international. Chacun des deux alliés s'est engagé à prendre fait et cause pour l'autre, au cas où l'un des deux, déjà en guerre avec un ennemi, se verrait attaqué par un troisième.

Jusqu'ici, c'est le Japon qui a bénéficié, directement, de cette alliance, virtuellement offensive et défensive. Il a été laissé libre de régler son différend avec la Russie. Mais l'Angleterre peut aussi s'en féliciter sous plus d'un rapport. D'abord, elle a déjà retiré de cette alliance d'immenses avantages commerciaux, vente de navires, d'armes, de charbon, provisions, etc. De plus, si son ennemi séculaire, la Russie, n'est pas tout à fait abattue, dans la présente guerre, elle n'en sortira du moins qu'affaiblie, à demi ruinée, en hommes, argent et armement. L'empire des Indes ne sera donc pas menacé de sitôt par l'ambition moscovite.

La dénonciation du traité anglo-japonais, qui n'a plus qu'environ un an et demi de durée, devient ainsi pour la politique du Royaume-Uni, une question pleine d'actualité; et d'autant plus d'actualité qu'on prévoit un déplacement de gouvernement, en Angleterre, par l'avènement des libéraux.

Les libéraux ont critiqué vivement le traité anglo-japonais. Ils ont accusé le parti conservateur d'avoir lié l'avenir de la Grande-Bretagne à celui d'une jeune nation, agressive et ambitieuse, qui, à tout moment, peut provoquer une guerre impolitique dans laquelle son allié sera forcément entraîné. On se demande aujourd'hui, si le parti libéral, arrivant au pouvoir, se rait du même avis que dans l'opposition.

Les meilleurs observateurs de la situation politique, dans le Royaume-Uni, croient que le parti libéral victorieux, ne suivra pas cette partie de son programme d'opposition.

La grande majorité de la nation anglaise est opposée à la dénonciation du traité. Il n'y a pas là matière à sentiment. C'est une question d'intérêt. Le traité, comme son préambule l'explique explicitement, a pour but "de maintenir l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine et de la Corée" et "d'assurer les mêmes avantages commerciaux dans ces deux pays à toutes les nations."

Les intérêts commerciaux de l'Angleterre, en Chine, sont énormes. Il ne s'agit pas, il est vrai, pour elle, d'acquisitions territoriales, mais un marché auquel s'approvisionne une population de 400 millions d'âmes, offre à l'expansion du commerce britannique trop de chances, pour le laisser tomber sous le contrôle d'une puissance quelconque.

Cette considération est bien suffisante pour décider tout anglais pratique et de sens commun, à ne pas soutenir un parti, qui se prononcerait contre le traité anglo-japonais.

Les chefs politiques de la Grande-Bretagne, d'un côté comme de l'autre, n'osent pas toucher à ce traité. L'opinion manifeste de l'électorat anglais est trop favorable à sa continuation.

La dénonciation viendra-t-elle du Japon ? C'est peu probable, à moins que dans l'exaltation du triomphe, si le sort des armes décide finalement pour lui, il se croie de taille à délier l'Europe entière et les Etats-Unis.

ORGUES A BON MARCHÉ

Orgue Bell, 9 jeux, \$50.00; Orgue Doherty, 10 jeux, \$65.00; très bel orgue de chapelle Doherty, 11 jeux, valant le double du prix, \$75.00. Superbe orgue de salon Estey avec 11 jeux, \$75.00; un magnifique orgue harmonique Thomas, à 17 jeux, d'une grande beauté et variété, un orchestre parfait. Prix ordinaire \$250.00. Prix réduit \$145.00. Conditions pour la liste ci-dessus, 50c par semaine en montant. C. W. Lindsay, Limited, 2366 rue Sainte-Catherine (une porte à l'est de la rue Peel). 150-3

—Dr J. G. A. GENDREAU, chirurgien-dentiste, 22 rue Saint-Laurent, Montréal. Tél. Bell Main, 2818.

L'Annonce de...
LA S. CARSLLEY Limitée

Est publiée, sur l'avant-dernière page, à côté de la colonne des naissances, mariages et décès.

SHERRIFF'S
SCOTCH WHISKEY
MALT PUR

Une boisson distillée par J. B. Sherriff & Co., Ltd, dans leur distillerie de Lochindaal, Islay. Ne contient aucune liqueur étrangère. La qualité est uniformément supérieure.

En Vente chez tous les Marchands de Vins et Epiciers

PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT

Avez-vous une idée ?—Si oui, demandez le Guide de l'Inventeur qui vous sera envoyé gratis par Marion & Marion, Ingénieurs-Consailleurs; 7 Edifice New York Life, Montréal. (et 907 G Street, Washington, D. C.)

Vernis à Bateaux et à Matures
Excellente marque de McCASKILL,
DOUGALL & CO.

NE BLANCHIRONT PAS sous l'action de l'eau et du soleil. Abonnement recommandé. On ne peut avoir rien de mieux ailleurs. Les meilleurs prix au pays et à l'étranger. Demandez-les à votre marchand, et s'il ne les a pas, adressez-vous à :

McCASKILL, DOUGALL & CO.,
80 rue St Jean, Montréal. 110-Mv

COMMON SENSE

Tue et détruit les rats et les souris. Les anthraxe chair et os. Pas de mauvaise odeur. Pas de danger de s'en servir.

Tous les pharmaciens, ou

381 RUE QUEEN, QUÉBEC, TORONTO.

104-Mv

LES VIGNETTES DE
LA PRESSE SORTENT
DES ATELIERS DE
MONTREAL PHOTO-ENG

VIGNETTES "LA PRESSE" DE TOUS GENRES A 5c. RUE ST-JACQUES 104-Mv

DEMI-TON, DESSINS, TRAVAIL GARANTI

AVIS PUBLIC est par le présent donné

que, à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, demandera la démission de l'acte d'incorporation de "Le Club Canadien", afin d'augmenter la valeur annuelle de ses immeubles, de prélever sur ses membres à vie une contribution annuelle, et d'obtenir tous autres pouvoirs nécessaires pour arriver à ce but.

Montréal, 14 avril 1905.

PELLISSIER, WILSON ET ST PIERRE,
140-28 Procureurs du dit Club.

THE de CEYLAN
VERT OU NOIR

Si le café ne vous va pas, essayez le thé de Ceylan. Sa richesse et sa force en font un splendide breuvage pour le matin. Il est absolument pur et hygiénique et ne produit jamais de mauvais effets. C'est une bénédiction pour tous ceux que le café rend dyspeptiques.

EN VENTE CHEZ TOUS LES EPICIERS DE PREMIERE CLASSE

AUVENTS

Téléphone - nous, notre voyageur est à votre disposition

Bell Main 3330
Marchands 137

La Cie d'Avvents
des Marchands,
1477 NOTRE-DAME

1,10,10

1,1,1

1,1,1

1,1,1

1,1,1

1,1,1

1,1,1

Photographie Artistique

Photographies de PREMIERE COMMUNION exécutées avec le plus grand soin.

FINI ARTISTIQUE. SATISFACTION GARANTIE.

UNE VISITE VOUS CONVAINCRA.

COUPON

Ce coupon donne droit à un magnifique cadeau avec chaque douzaine de portraits.

L. Côté, Photographe

1495 Rue Sainte-Catherine,
COIN AMHERST,



GRAVURE DEVINETTE No 37 - Concours d'Habileté

LES MARCHANDS

Dans cette gravure nous voyons encore les petits hommes verts aider leurs amis les marchands qui donnent des reçus verts au comptant.

Ils collent des affiches et les lettres qu'elles contiennent épellent les noms de trois des marchands les plus prospères de Montréal.

Voici une chance qui vous est offerte de tirer profit des connaissances que vous avez des maisons de commerce de la ville.

Trouvez les noms des marchands.

Mettez votre réponse dans l'espace laissé en blanc et conservez-la jusqu'à la fin du concours.

Réponse à la Gravure No 37

Les Noms des Marchands sont.....

Un Nouveau Rayon a été Ouvert

Et un autre Magasin sera ajouté au Commerce progressif de

D. MERCURE, 3143 RUE NOTRE-DAME.

PRELARTS, TAPIS ET RIDEAUX

Afin de faire de la place à l'assortiment considérable et complet de prélat, tapis et rideaux, qu'il a acheté, ce marchand a ajouté un nouveau rayon, au No 81 rue Vinet, immédiatement en arrière, et communiquant avec l'autre magasin. Nouveau et rempli de marchandises nouvelles, à prix raisonnables, ce magasin ne manquera pas de plaire à ceux qui le visiteront cette semaine.

UN NOUVEAU MAGASIN DE MERCERIES

L'établissement du Dr LEONARD, médecin et pharmacien, 3141 rue Notre-Dame, à côté du magasin actuel, sera consacré à la mercerie. Cet espace additionnel permettra sans aucun doute, au propriétaire énergique d'offrir plusieurs nouveaux avantages à ses nombreux clients.

Ce Magasin donne toujours des Reçus Verts au Comptant.

The Traders
Advertising Co.,

1835

RUE NOTRE-DAME.

150-3

150-3

150-3

150-3

150-3

150-3

150-3

AMUSEMENTS

THEATRE NATIONAL — 1440 —
Nuit du 1er Mai
Séance du 1er Mai 1905
LA DETTE DE SANG
Extra: Vues animées de l'Exposition de New York.
Prix: Matinée, 10, 15, 20, 25 et 30c. Soirée, 15, 20, 25, 30 et 35c.

Théâtre des Nouveautés — 1440 —
Nuit du 1er Mai
Séance du 1er Mai 1905
LA PLUS FAIBLE
Pièce en 3 actes par Marcel Prevost.
Intermède: Lundi soir. Vendredi 3 mai, grande soirée de gala. Avec l'interprétation de l'Arrière.
Samedi 4 mai, Matinée et Soirée. L'Œuvre d'Art. RIZZI, par RIZZI. Prix spéciaux: 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000.

HIS MAJESTY'S
Lundi, Mardi et Mercredi
RALPH STUART
Dans son grand succès de New-York, "My Right of Way", Jeudi soir, première représentation de "A Tourist in France". Séance prochaine: Babes in Toyland. 14-6

ACADEMIE — 1440 —
Nuit du 1er Mai
Séance du 1er Mai 1905
MATINEES
Mercredi, Jeudi et Vendredi
Séance du 1er Mai 1905
LA GRANDE COMEDIE
Prix: 15c, 25c, 35c, 45c, 55c, 65c, 75c, 85c, 95c, 105c, 115c, 125c, 135c, 145c, 155c, 165c, 175c, 185c, 195c, 205c, 215c, 225c, 235c, 245c, 255c, 265c, 275c, 285c, 295c, 305c, 315c, 325c, 335c, 345c, 355c, 365c, 375c, 385c, 395c, 405c, 415c, 425c, 435c, 445c, 455c, 465c, 475c, 485c, 495c, 505c, 515c, 525c, 535c, 545c, 555c, 565c, 575c, 585c, 595c, 605c, 615c, 625c, 635c, 645c, 655c, 665c, 675c, 685c, 695c, 705c, 715c, 725c, 735c, 745c, 755c, 765c, 775c, 785c, 795c, 805c, 815c, 825c, 835c, 845c, 855c, 865c, 875c, 885c, 895c, 905c, 915c, 925c, 935c, 945c, 955c, 965c, 975c, 985c, 995c, 1000.

THE MUMMY AND THE HUMMING BIRD
Prix: 15c, 25c, 35c, 45c, 55c, 65c, 75c, 85c, 95c, 105c, 115c, 125c, 135c, 145c, 155c, 165c, 175c, 185c, 195c, 205c, 215c, 225c, 235c, 245c, 255c, 265c, 275c, 285c, 295c, 305c, 315c, 325c, 335c, 345c, 355c, 365c, 375c, 385c, 395c, 405c, 415c, 425c, 435c, 445c, 455c, 465c, 475c, 485c, 495c, 505c, 515c, 525c, 535c, 545c, 555c, 565c, 575c, 585c, 595c, 605c, 615c, 625c, 635c, 645c, 655c, 665c, 675c, 685c, 695c, 705c, 715c, 725c, 735c, 745c, 755c, 765c, 775c, 785c, 795c, 805c, 815c, 825c, 835c, 845c, 855c, 865c, 875c, 885c, 895c, 905c, 915c, 925c, 935c, 945c, 955c, 965c, 975c, 985c, 995c, 1000.

FRANÇAIS — 1440 —
Nuit du 1er Mai
Séance du 1er Mai 1905
LA PLUS FAIBLE
Pièce en 3 actes par Marcel Prevost.
Intermède: Lundi soir. Vendredi 3 mai, grande soirée de gala. Avec l'interprétation de l'Arrière.
Samedi 4 mai, Matinée et Soirée. L'Œuvre d'Art. RIZZI, par RIZZI. Prix spéciaux: 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 995, 1000.

THEATRE ROYAL — 1440 —
Nuit du 1er Mai
Séance du 1er Mai 1905
LA PLUS FAIBLE
Pièce en 3 actes par Marcel Prevost.
Intermède: Lundi soir. Vendredi 3 mai, grande soirée de gala. Avec l'interprétation de l'Arrière.
Samedi 4 mai, Matinée et Soirée. L'Œuvre d'Art. RIZZI, par RIZZI. Prix spéciaux: 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95, 100, 105, 110, 115, 120, 125, 130, 135, 140, 145, 150, 155, 160, 165, 170, 175, 180, 185, 190, 195, 200, 205, 210, 215, 220, 225, 230, 235, 240, 245, 250, 255, 260, 265, 270, 275, 280, 285, 290, 295, 300, 305, 310, 315, 320, 325, 330, 335, 340, 345, 350, 355, 360, 365, 370, 375, 380, 385, 390, 395, 400, 405, 410, 415, 420, 425, 430, 435, 440, 445, 450, 455, 460, 465, 470, 475, 480, 485, 490, 495, 500, 505, 510, 515, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 995, 1000.

FRANCHERE - DENTISTE
1892 St-Catherine, Tel. 1-1111, 754-1111

ART LAURIN & Co
Peinture de maisons, Tapissages, Blanchissages.
ENSEIGNES
Décorations en tous genres.
73 RUE SAINT-CHAS
BORROMÉE.
PHONES: Main 4564, Est 2069.

CAFE BELLEVUE
Si vous êtes en quête d'un endroit chic où si vous désirez goûter un souper fin ou déguster un bon vin, venez une fois au Café Bellevue et vous y reviendrez.
Vous y trouverez: Cuisine parfaite, Vins de choix, Service prompt, Cabinet particulier, Localité centrale.

CLUB DE REFORME

Une partie de cartes sera jouée samedi soir, 6 mai, à 8 heures, dans les salles du Club de Réforme, dont les élections annuelles auront lieu le 10 mai, à 8.30 heures.

Ont été mis en nomination: Président honoraire: Hon. Sir W. Laurier.

Vice-présidents honoraires: Hon. L. Gouin, Hon. S. Fisher. Président: Hon. R. Mackay; vice-président, L. E. Geoffroy; 2e vice-président, P. Lyall; trésorier, Max. Murdoch; Lyon Cohen; secrétaires, J. M. Duff, J. Garneau.

Membres du Conseil (langue anglaise): Lyon Cohen, M. Murdoch, Chas. Gillingham, N.P. F.C. A. Malouin, W. T. Castle, J. W. Hughes, F. H. Markey, E. O'Connor, P. Smith, J. R. McKinnon, R. Pinkerton, Geo. W. Stephens, Wm. Strahan, James Wright, Mark Workman, C. H. Martin, T. J. O'Neil, T. P. Crowe.

Membres du Conseil (langue française): Ludger Gravel, J. A. Deniger, A. Bégouin, R. Chartrand, O. Fancher, Jos. Ertier, Jos. A. Lamarche, Jos. Ledue, M.D. O. Soulière, F. X. Roy, L. A. Boyer, Paul Ledue, C. B. Leprohon, C. E. H. Lamontagne, A. Carmel, E. Daoust, Wilfrid Mercier.

Le Club se compose de vingt-quatre membres à choisir parmi les candidats ci-dessus nommés.

RHUMES
On ne devrait pas oublier que le moindre rhume affaiblit les poumons, fait perdre de l'appétit, et donne lieu aux maladies les plus graves, et que les rhumes, s'ils ne sont guéris promptement, produisent une lésion permanente de la vie humaine, la pneumonie et la consommation.
Le Remède de Chamberlain contre la toux
a acquis sa grande popularité par sa promptitude à guérir cette maladie, la plus commune de toutes, et la facilité de l'expectoration, soulage les poumons et laisse le champ libre à une action productive d'une action prompt et radicale. L'arrête toute tentative de la pneumonie.
Prix 25c. Grande Boutelle 50c
A vendre chez tous les pharmaciens.
124-2-27

LES DORTOIRS AOX ETAGES INFERIEURS

Suite de la première page

NON, J'AIMAIS A TRAVAILLER; je n'étais pas mal-à-main; je ne me suis jamais plainte; l'ouvrage ne m'a jamais coûté. Je faisais cela pour faire plaisir à mes Soeurs. Je n'ai jamais eu de chances ou de difficultés; je ne balaisais personne, j'ai toujours eu bien soin des vieilles, je n'ai jamais eu de difficultés avec elles.

Le témoin verse des larmes en disant qu'aujourd'hui elle s'est engagée pour un mois, et qu'elle est obligée de gagner sa vie.

—De sorte, dit le coroner, que votre position est plus mauvaise qu'avant.

—Oui, plus mauvaise que quand j'étais à l'hospice où je suis entrée de mon plein gré, il y a deux ans et demi.

—Comment, demande le coroner, êtes-vous sortie de l'hospice?

—Je suis sortie par la cuisine, en arrière de la maison. Je suis sortie.

PAR UN CHASSIS
qui se trouvait assez haut du plancher, de n'ai pu sortir par la porte, parce que la clé en était cassée.

—Pourquoi n'êtes-vous pas sortie par la porte de devant?

—Parce que la porte de devant était fermée à clef et que la Soeur de l'hospice.

CACHAIT LA CLEF.
Pendant son témoignage le témoin était très nerveux et maintes fois le coroner a dû la calmer. A maintes reprises aussi elle protesta de son innocence et elle versa des larmes à l'idée qu'elle pouvait être soupçonnée d'avoir mis le feu.

M. ALPHONSE GARAND
est le témoin suivant. C'est sa jeune fille, Amanda Garand, 14 ans, qui a péri dans l'incendie. "Je suis, dit-elle, un des premiers parmi ceux qui se sont rendus sur les lieux. Je demeure en face du couvent. Je suis prévenu par une jeune élève du couvent qui me réveillait en criant: "Venez, le feu est au couvent". J'étais couché; je me suis levé à la hâte et suis sorti immédiatement. J'arrivai en même temps que M. Aldéric Guilbault. Quand je suis sorti le feu me paraissait être dans le coin de la chapelle. La fumée sortait par les chassiss qui étaient ouverts. Avec d'autres personnes j'ai fait des efforts pour prévenir des désastres. Je suis allé chercher une échelle appartenant à la fabrique. Cette échelle ne pouvait atteindre qu'à trois mètres. En montant je disquai neuf ou dix barreaux. J'ai alors dit à une jeune fille qui se trouvait dans un chassiss du quatrième étage: "Jette-toi dans mes bras". Elle obéit et je la reçois; une autre se précipite après elle, et vient rebondir sur mon épaule pour retomber sur le sol sans connaissance. Je descendis la jeune fille qui s'était jetée dans mes bras. Je remonta ensuite à troisième étage; j'essayai d'y pénétrer, mais en vain; il y avait trop de fumée. Je n'ai rien entendu, ni cri ni plainte, au troisième à ce moment-là. C'était environ dix minutes avant l'apparition des flammes à l'extérieur. L'échelle que j'avais avait été placée sur le devant. Je n'ai pas eu connaissance que d'autres élèves que les deux dont je viens de parler se soient précipitées en bas.

Ma fille Amanda était pensionnaire depuis une couple d'années au couvent de Ste Geneviève. Je connaissais un peu le couvent; j'y avais porté des lits au dortoir. Mais je n'avais jamais pensé au danger qu'il pourrait offrir en cas de feu. Dans le couvent, il y avait trois grands escaliers et un autre petit pour monter au dortoir.

Le feu, d'après moi, se trouvait dans le coin sud-ouest; il me paraissait pris par en bas; les flammes sortaient par en arrière.

M. ADELARD MELOCHE
est resté, aussi un des premiers, au théâtre de l'incendie. Quand il est arrivé, trois ou quatre personnes étaient déjà descendues, entre autres: Garand, Guilbault et d'autres. Quand il est arrivé, les flammes faisaient un rideau dans la porte d'en avant.

M. Guindon est appelé, mais on répond qu'il est à Montréal.

M. MAXIME TREPANIER
est ensuite interrogé. "Quand je suis arrivé, dit-il, je n'ai pas vu de feu, mais la fumée sortait par la porte. Le feu paraissait être du côté du pignon, du côté nord, entre le chassiss et la porte du couvent. Je ne sais pas où le feu a commencé. Je n'avais pas d'enfants en pension au couvent.

M. WILFRED DESJARDINS
"Je ne sais pas où a commencé l'incendie. Quand je suis arrivé, le feu m'a paru être du côté de l'hospice, entre le couvent et l'hospice, en bas, du côté sud. Je n'avais pas d'enfants au couvent.

M. TREFFLE BRUNET
"C'est moi que Marie Lavigne est venue avertir; mais je ne sais pas exactement à quelle heure. Elle a frappé et a crié: "Le feu est au couvent". J'ai ouvert la porte pour la faire entrer, et suis accouru au feu; auparavant, cependant, j'allais avertir mon voisin, Joseph Laniel. Dans le temps, je ne voyais que de la fumée. Plus tard, je vis les flammes sortir du pignon du couvent, entre le couvent et l'hospice. Je n'avais pas d'enfants au couvent.

M. ALPHONSE PILON
hôtelier, est un de ceux qui se sont rendus les premiers. Il n'a pas remarqué la location exacte du foyer; mais cela lui a paru être dans le coin de l'hospice du côté de la chapelle où les chassiss lui paraissent plus rouges. Il n'avait pas d'enfants au couvent.

M. CAMILLE NANTREL
dit que quand il est arrivé, l'incendie était avancé. Il se dirigea vers l'hospice en arrière et enfila, avec l'aide de Meleche, une porte de l'hospice, au moyen d'une hache qui était allée chercher. Le feu était bien près à ce moment-là. Quand, après un travail difficile, la porte fut enfoncée, il ne put pénétrer à l'intérieur. Il courut à la deuxième porte, mais il y avait tant de fumée qu'il ne put non plus pénétrer très loin. Il fut obligé de sortir bientôt. Il n'a pas entendu de cris ou de plaintes. D'ailleurs, il croit qu'à ce moment-là, il devait être un peu tard.

M. ALEXIS PAQUIN
Quand il est arrivé au couvent, il y avait, quel qu'un dans une échelle en avant du couvent. Il est allé par en arrière; le feu était au couvent, en haut. M. Garand lui a alors dit que sa fille était dans le couvent; qu'il était dans l'échelle et enfonce un chassiss en arrière, au troisième étage. Il n'a pas entendu de cris; il n'a vu personne. Alors il est descendu et a pénétré dans la cave du couvent où se trouvait la

Les commandes par la malle recevront la même attention que si vous veniez en personne.

C'est aujourd'hui le Premier Mai.

La Meilleure Qualité. Au plus bas Prix.



Nous avons un choix incomparable de Bruxelles et d'axminster dans toutes les plus NOUVELLES NUANCES d'une richesse et beauté de fini insurpassables. Achetez l'un ou l'autre de ces tapis si vous pouvez. Nos prix et la qualité de ces tapis vous diront plus que nous pouvons vous dire dans l'espace restreint de cette annonce. Venez faire une visite et vous en convaincre, et observez bien nos annonces subséquentes cette semaine, nous vous mettrons au courant de quelques-unes de nos offres de BON MARCHE.

Coin des Rues La Montagne et, Sainte-Catherine.

De demeure, avec considération, Monsieur le président.

Votre très humble servante,
Sœur Marie Anastasie,
Assistante générale.

"Ces lettres, dit M. Guyon, prouvent que M. Lessorad a fait deux visites. Comment, d'après le témoignage rendu par la supérieure actuelle, que je crois, M. Lessorad en a-t-il changé les plans primitifs de sauvetage extérieur par des escaliers intérieurs? Cela a dû se faire à la suite de pourparlers entre les autorités du couvent et l'inspecteur.

En réponse à M. Colomier, l'un des jurés, M. Guyon dit que les inspecteurs du gouvernement n'ont aucun contrôle sur les municipalités; que la loi ne permet pas à l'inspecteur d'exiger d'elles telle ou telle chose, qu'il ne peut rien exiger des municipalités et qu'il n'est pas tenu de leur faire des suggestions.

Avant de déclarer l'enquête close, le coronar, à la demande de M. le curé Mallette, croit devoir faire entendre une jeune élève, qui s'est heureusement échappée du couvent le soir du feu.

ELISA THEORET
est âgée de 14 ans, et possède une intelligence supérieure pour son âge. Elle était l'une des pensionnaires au couvent et couchait au troisième. Dans ce dortoir, il y avait 18 élèves. D'autres élèves, en plus grand nombre, plus jeunes, couchaient au quatrième. Parmi celles qui couchaient au troisième étaient: Elise Theoret, elle-même, Emma Perreault, Léonie Daoust, Eugénie Proulx, la jeune Robitaille et Irène Bertrand. Parmi celles qui couchaient au quatrième se trouvaient: Berthe Tessier, Amanda Garand et Armelle Dugas.

Le jeune Theoret est descendue tout droit du petit grenier où la soeur les avait d'abord fait monter, jusqu'en bas par les escaliers.

Le témoin raconte que l'après-midi du Jeudi-Saint, à la suite de taquineries, Marie Lavigne aurait dit devant elle et devant plusieurs autres élèves: "J'attends que la semaine Sainte soit passée, et après, vous allez voir que je vais en faire."

Puis elle a ajouté: "Je ne dis pas ce que je vais faire, mais vous allez voir que je vais le faire." Elle était indisposée parce qu'elle lui faisait laver les dortoirs. Elle a répété la même chose deux fois; mais elle n'a jamais parlé de mettre le feu.

MARIE LAVIGNE
est rappelée. Elle déclare qu'elle a fait sa première communication; elle sait qu'elle ne dit pas la vérité sur ce point, elle commettra le plus gros des péchés. Elle va à confesse au Père Blais, du collège de Ste Geneviève. Elle répète qu'elle est sortie avec seulement le linge qu'elle a sur elle; ce linge était plus sur son lit. Elle connaît la jeune Elise Theoret, mais elle jure qu'elle n'a jamais tenu les propos qu'elle lui prête. Elle a dit à une sœur qu'elle irait se promener à Pâques, et c'est tout. Elle n'a pas dit qu'elle ferait une "venimeuse de colère". Ils ont inventé cela, dit-elle. Je faisais des petites colères, mais je n'en pensais pas moins. Je n'ai jamais pensé à mettre le feu; je n'ai jamais eu ce fond-là.

REMARQUES DU CORONER
Le coroner déclare alors que l'enquête est terminée, mais qu'il reste aux jurés à rendre leur jugement. Il répète en substance les remarques que "La Presse" a déjà publiées lundi dernier. Il ne faut pas oublier, dit-il, pourquoi l'enquête a été instituée: savoir si y a eu un crime ou non. Il croit sincèrement, il est même persuadé, que le feu n'a pas été intentionnellement mis à l'incendie. Cependant, il y a une forte preuve de circonstance que le feu a pris origine dans le portemanteau. Non seulement Marie Lavigne le dit, mais encore ceux qui, les premiers, sont arrivés sur les lieux, disent que le feu était dans le coin de l'hospice et non au couvent. Il est rationnel de croire que Madame Poutinevin a pu mettre le feu par inadvertance, avec des allumettes, en venant chercher du tabac. Il n'y a certainement pas de préméditation.

PAS EU DE PREMEDITATION
ni de la part de celles qui ont péri au milieu de l'incendie; ni de la part de Marie Lavigne, qui s'est sauvée, il est vrai, mais dont la position est devenue plus mauvaise par suite de la destruction de l'hospice.

Ici, le coroner appuie sur le fait qu'il peut ne pas y avoir crime direct, mais qu'il peut y avoir homicide involontaire.

VITALITA REMEDIES.
CHAMBRE
577 rue Sherbourne, Toronto, Ont.

lontaire par omission, ou tout au moins grave.

RESPONSABILITE MORALE
lorsque tout en étant conformé à la loi ou aux prescriptions des inspecteurs, on n'a pas pris toutes les précautions qu'exigeaient et notre conscience et nos charges. Il est heureux de déclarer que les religieuses se sont conformées aux prescriptions de l'inspecteur. Cela est prouvé, que M. Lessorad s'en soit déclaré satisfait, rien dans le bureau de M. Guyon ne le contredit.

Il n'y a donc pas d'omissions criminelles, mais il y a de graves omissions morales qui seraient cause de la mort de plusieurs personnes.

Ici, le coroner fait une digression pour démontrer que la loi actuelle de l'inspection offre un grand danger en ce que, la politique s'y mettant, on nomme à des positions aussi responsables des hommes incompétents.

DES HOMMES INCOMPÉTENTS
tels que M. Lessorad, l'ancien inspecteur. Il fait une exception pour M. Guyon qui a toute la compétence voulue, mais il ne peut en dire autant de beaucoup d'autres. Il croit d'un autre côté que les inspecteurs ne sont pas assez nombreux pour faire convenablement le travail qui s'impose dans la province de Québec.

Puis revenant à la question de responsabilité morale, le coroner dit en substance:

"Etait-ce les religieuses qui étaient obligées de faire les travaux demandés par l'inspecteur. Autant que l'on a pu le constater, le couvent appartenait à la fabrique; les sœurs n'en avaient que l'usufruit. Je n'ai pas le contrat par devant moi, mais s'il est tel qu'on me le dit, je ne suis pas loin de croire que les religieuses ne devaient faire que les grosses réparations. Pour moi, les travaux prescrits par l'inspecteur, c'est-à-dire un système de sauvetage à l'extérieur, étaient une addition qui devait être faite."

A CHARGE DE LA FABRIQUE.
"Je crois que les sœurs auraient pu dire à M. Lessorad: "Adressez-vous à la fabrique." Mais, d'un autre côté, il n'appartient pas à celle-ci d'être mise en demeure de faire ces travaux."

Le coroner parle ensuite de l'organisation municipale contre les incendies. "Ce qui m'a frappé, dit-il, c'est le manque absolu d'organisation municipale en cas d'incendie. Ste Geneviève est une grande municipalité et, cependant, on n'a pas même des sœurs pour faire la chaîne, afin de jeter de l'eau; on n'a pas même l'humble pompe à bras; on n'a même pas une échelle; je crois de mon devoir de vous prévenir contre votre apathie extraordinaire, qui est malheureusement générale dans la province de Québec, en face de la responsabilité morale qui vous incombe. On est complètement ignorant de son devoir. Ce n'est peut-être pas un crime devant la loi criminelle, mais c'est peut-être un crime devant Dieu. Et je ne sais pas même si une municipalité ne pourrait pas être tenue responsable civilement de la part des parents des victimes. Car on oublie trop que les municipalités, ceux que vous élisez, sont

obligés de protéger vos vies et vos biens et de prendre pour cela tous les moyens qu'on peut juger à propos."

Le coroner cite comme exemple l'organisation des grandes villes qui vient au bureau provincial. Il devrait être de même dans les campagnes; les municipalités devraient voir elles-mêmes à la constructions, et aux moyens de sauvetage en cas de feu.

Le coroner espère que l'on profitera de la circonstance pour faire d'utiles suggestions.

En terminant, il parle du malentendu qui a existé au sujet des fouilles, et déclare qu'il n'a jamais exclu les parents des victimes. Tout ce qu'il a voulu, c'est de mettre ces fouilles sous la direction de quelqu'un afin que les restes ne fussent pas écartés.

Après une demi-heure de délibérations les jurés rendent le verdict suivant:

VERDICT

2
 3
 4
 5
 6
 7
 8
 9
 10
 11
 12
 13
 14
 15
 16
 17
 18
 19
 20
 21
 22
 23
 24
 25
 26
 27
 28
 29
 30
 31
 32
 33
 34
 35
 36
 37
 38
 39
 40
 41
 42
 43
 44
 45
 46
 47
 48
 49
 50
 51
 52
 53
 54
 55
 56
 57
 58
 59
 60
 61
 62
 63
 64
 65
 66
 67
 68
 69
 70
 71
 72
 73
 74
 75
 76
 77
 78
 79
 80
 81
 82
 83
 84
 85
 86
 87
 88
 89
 90
 91
 92
 93
 94
 95
 96
 97
 98
 99
 100

